



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

### Concours : CAPET externe

### Section : économie et gestion option marketing

### Session 2014

Rapport de jury présenté par : Pierre VINARD

## **PLAN DU RAPPORT**

### **BILAN DU CONCOURS 2014**

#### **ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

##### **1 Composition d'épreuve de synthèse**

###### **1.1. Éléments statistiques**

###### **1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve**

###### 1.2.1. Définition de l'épreuve

###### 1.2.2. Programme de l'épreuve

###### **1.3. Observations du jury**

###### 1.3.1. La note de synthèse

###### 1.3.2. Les questions dans le domaine économique ou juridique

###### **1.4. Conclusion**

##### **2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »**

###### **2.1. Éléments statistiques**

###### **2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve**

###### 2.2.1. Définition de l'épreuve

###### 2.2.2. Programme de l'épreuve

###### **2.3. Présentation du sujet**

###### **2.4. Commentaires du jury**

###### 2.4.1. Sur le fond

###### 2.4.2. Sur la forme

###### **2.5. Conseils aux candidats**

###### 2.5.1 Conseils portant sur le fond

###### 2.5.2 Conseils portant sur la forme

###### **2.6. Conclusion**

## **ÉPREUVES D'ADMISSION**

### **3. Épreuve de mise en situation professionnelles**

#### **3.1 Rappels sur le déroulement de l'épreuve**

3.1.1. Définition de l'épreuve

3.1.2. Commentaires

#### **3.2. Éléments statistiques**

#### **3.3. Observations du jury**

3.3.1. Sur la préparation de l'épreuve

3.3.2. Sur le déroulement de l'épreuve

#### **3.4 Recommandations aux candidats**

### **4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier**

#### **4.1. Définition de l'épreuve**

#### **4.2. Éléments statistiques**

#### **4.3. Observations des membres du jury**

4.3.1. Sur l'élaboration du dossier

4.3.2. Sur le déroulement de l'épreuve

#### **4.4. Les conseils du jury**

4.4.1. Sur l'élaboration du dossier

4.4.2. Pendant la présentation

4.4.3. Pendant l'entretien

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Définition des épreuves du CAPET externe économie et gestion**

**Annexe 2 : Programme du CAPET économie et gestion**

**Annexe 3 : Note aux candidats admissibles**

**Annexe 4 : Exemples de sujets de mise en situation professionnelle proposés à la session 2014**

**Annexe 5 : Exemples de sujets pour l'épreuve d'entretien sur dossier de la session 2014**

**Annexe 6 : Liste des membres du jury**

## BILAN DU CONCOURS 2014

### CAPET externe

#### Admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 1 270  
Nombre de candidats présents : 513  
Nombre de candidats admissibles : 141  
Moyenne des candidats admissibles : 10,27  
Moyenne de l'ensemble des candidats présents : 7,05  
**Barre d'admissibilité : 8,75**

#### Admission

Nombre de candidats admissibles : 141  
Nombre de candidats présents : 123  
Nombre de postes mis au concours : 55  
Nombre de candidats admis en liste principale : 55  
Nombre de candidats admis en liste complémentaire : 11  
Moyenne des candidats admis : 12,69  
Moyenne des candidats présents : 10,35  
**Barre de la liste d'admission : 10,42**  
**Barre de la liste complémentaire : 9,75**

### CAFEP

#### Admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 233  
Nombre de candidats présents : 99  
Nombre de candidats admissibles : 33  
Moyenne des candidats admissibles : 10,36  
Moyenne de l'ensemble des candidats présents : 7,08  
**Barre d'admissibilité : 8,5**

#### Admission

Nombre de candidats admissibles : 33  
Nombre de candidats présents : 29  
Nombre de postes mis au concours : 15  
Nombre de candidats admis en liste principale : 15  
Nombre de candidats admis en liste complémentaire : 1  
Moyenne des candidats admis : 13,81  
Moyenne des candidats présents : 11,85  
**Barre de la liste d'admission : 11,83**  
**Barre de la liste complémentaire : 11,75**

## ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

### 1 Composition d'épreuve de synthèse

#### 1.1. Éléments statistiques

COMPOSITION D'ÉPREUVE DE SYNTHESE	MOYENNE	NOMBRE DE COPIES	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
	<b>7,03</b>	<b>615</b>	<b>17</b>	<b>0</b>
<b>Partie synthèse</b>	<b>8,42*</b>	<b>613 copies</b>		
<b>Partie questions (économie)</b>	<b>5,25*</b>	<b>417 copies</b>		
<b>Partie questions (droit)</b>	<b>6,85*</b>	<b>159 copies</b>		

Toutes les notes sont sur 20

\* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

### RÉPARTITIONS DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
<b>N &gt;=15</b>	7	1,14	1,14	100
<b>12 &lt;= N &lt; 15</b>	45	7,32	8,46	98,86
<b>10 &lt;= N &lt; 12</b>	84	13,66	22,11	91,54
<b>08 &lt;= N &lt; 10</b>	94	15,28	37,40	77,89
<b>05 &lt;= N &lt; 08</b>	210	34,15	71,54	62,60
<b>N &lt; 05</b>	175	28,46	100	28,46
<b>Total</b>	615	100%		

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que 62,60 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8, contre 28,94 % entre 8 et 12. Environ 8,46 % obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

68,03 % des candidats ayant traité les deux parties ont choisi de traiter les questions d'ordre économique, 25,85 % ont choisi les questions juridiques. 6,02 % des candidats qui ont traité la synthèse n'ont pas traité la 2<sup>ème</sup> partie sur les questions.

Deux candidats n'ont pas traité la note de synthèse.

Comme indiqué dans le sujet, aucun candidat n'a panaché les questions.

Pas de copie blanche.

Note maximale : 17/20

Note minimale : 0/20

La nouvelle définition de l'épreuve ne permet aucune comparaison avec les résultats des années précédentes.

## **1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve**

### **1.2.1. Définition de l'épreuve**

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le sujet de cette épreuve a été commun à trois options du CAPET d'économie et gestion :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines,
- Comptabilité et finance,
- Marketing.

### **1.2.2. Programmes de l'épreuve**

Les programmes de l'épreuve de synthèse comportent des éléments communs à toutes les options du concours.

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STMG (programmes en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

#### A) Droit

a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

#### B) Économie

a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

### C) Management des organisations

a) les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

b) les thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

## 1.3. Observations du jury

L'épreuve se compose de deux parties qui vont faire l'objet de commentaires différenciés.

### 1.3.1. La note de synthèse

**A compter de cette session 2014, la composition sur la synthèse a été modifiée : elle porte dorénavant sur un thème de management des organisations.**

#### Sujet

Dans la perspective d'une séance en classe de 1<sup>ère</sup> STMG en management des organisations, vous rédigerez une note de synthèse à partir du dossier fourni en annexe et relative à la problématique suivante :

**« L'intégration de la dimension sociétale dans les entreprises françaises »**

Votre note de synthèse ne devra pas excéder 1 500 mots (+/- 10 %).

#### Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

#### **A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS**

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse: 1 500 (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Ex. « l'intégration » compte pour un mot / « gagnant-gagnant » et « RSE » également.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

#### **B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE**

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan réfléchi.

Le nouveau format de la synthèse introduit une dimension à la fois didactique et pédagogique. Cette nouvelle dimension doit être prise en compte par le candidat et se retrouver dans l'exploitation faite des documents. Elle ne doit pas donner lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel. En revanche la préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, les documents donnés en annexe 1 et 2 permettaient de situer le sujet dans le cadre du programme de management des organisations en STMG, et de déterminer la façon dont les principaux concepts pouvaient être abordés ;
- sur la forme, une attention particulièrement devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit là d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

Les candidats ont eu à l'évidence de grandes difficultés à répondre à ces différentes exigences, soit en s'éloignant de l'exercice de la synthèse en présentant une séquence de cours, soit en élaborant une synthèse sans inclure l'aspect didactique et pédagogique. Mais, même dans cette dernière hypothèse, la méthodologie de la synthèse est loin d'être maîtrisée par tous les candidats, ce qui a conduit à un ensemble hétérogène de copies. Cependant le jury a eu le plaisir de corriger quelques copies d'un excellent niveau.

#### - **Introduction**

De façon générale, on note que la structuration et le contenu de l'introduction sont insuffisants. L'ensemble reste souvent très succinct.

Ainsi, l'accroche de la synthèse est très rarement convaincante voire inexistante.

Les termes du sujet sont souvent peu définis ou de manière superficielle.

Le cadre pédagogique dans lequel s'inscrit la synthèse n'a été que très peu rappelé.

Si le jury a noté de la part des candidats un effort dans la recherche d'une problématique, celle-ci ne reflète pas toujours les enjeux du sujet. Certaines copies ne présentent aucune problématique.

De nombreuses copies proposent une annonce de plan explicite. Cependant, le plan ne répond pas toujours à la problématique proposée.

#### - **Développement**

Les bonnes copies articulent les idées extraites des documents et construisent un raisonnement pour répondre à la problématique.

Le jury constate que le développement des parties ne respecte pas toujours le plan annoncé.

Les documents ne posaient pas de problèmes de compréhension et leur exploitation est globalement satisfaisante. Cependant, les documents pédagogiques 1 et 2 ont été la plupart du temps éludés.

De plus les documents ne sont souvent pas hiérarchisés et on constate une tendance à la paraphrase. La référence aux documents n'est souvent pas faite.

Le jury déplore que plus des deux tiers des candidats ne respectent pas la consigne du nombre de mots à respecter et se voient en conséquence appliquer une pénalité souvent importante.

### **C) REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS**

Le sujet porte sur une thématique d'actualité : La responsabilité sociétale des entreprises.



A partir de 12 documents, les candidats étaient invités à réfléchir sur l'intégration de la dimension sociétale dans les entreprises françaises :

Plusieurs problématiques étaient envisageables. A titre d'exemples :

- Dans un contexte de crise économique, la RSE est-elle un outil stratégique au service de la compétitivité des entreprises françaises ?
- Dans quelle mesure les entreprises françaises peuvent-elles renforcer leur compétitivité en intégrant la RSE ?

La problématique retenue pouvait permettre de s'interroger sur les apports et les limites de la RSE comme outil stratégique de compétitivité pour les entreprises françaises.

Le plan s'orientait vers un développement en deux parties afin de montrer que la RSE est un outil stratégique au service de la compétitivité des entreprises françaises mais que cette intégration de la dimension sociétale n'est pas sans risque.

Exemple de plan proposé :

I – Les apports de la RSE

- a/ Les arguments économiques et de management
- b/ Les arguments juridiques

II – Les limites de la RSE

- a/ Les arguments économiques et de management
- b/ Les arguments juridiques
- c/ L'argument politique

#### **D) CONSEILS AUX CANDIDATS**

La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve.

L'aspect didactique et pédagogique doit être envisagé dès l'introduction afin de faire référence au programme de la filière STMG. Les documents 1 et 2 fournis permettaient cette introduction.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie : les définitions des mots clefs, la problématique et l'annonce du plan adopté.

Il est également recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer le propos et le rendre cohérent.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive. Il est préconisé de faire référence aux documents utilisés (indiquer le numéro du document).

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Le candidat doit contrôler le décompte du nombre de mots, ce dernier étant vérifié par les correcteurs.

Le candidat doit soigner sa copie et prévoir un temps de relecture afin de vérifier la syntaxe et l'orthographe.

La gestion du temps et des documents étant des éléments clés de réussite, la fréquence des entraînements s'impose aux candidats.

### ***Rappel des principes de base de la note de synthèse***

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

### **L'objectivité**

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

### **Étapes de conception de la note**

1. Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques, le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.
4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.
8. La conclusion (facultative) doit être concise.

## **1.4.2. Questions dans le domaine économique ou juridique**

### **Sujet**

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

### **Choix N°1 : Questions économiques**

- 1.1 Quels sont les acteurs et les critères distinctifs de l'économie sociale et solidaire ?
- 1.2 Les pouvoirs publics face aux enjeux environnementaux actuels : causes et modalités d'action.
- 1.3 Dans quelle mesure la croissance économique contribue-t-elle au progrès social ?

### **Choix N°2 : Questions juridiques**

- 2.1 Comment le droit protège-t-il les salariés lors de la rupture du contrat de travail pour motif personnel ?
- 2.2 Quelle est l'étendue du pouvoir de surveillance et de contrôle de l'employeur face au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'entreprise ?

2.3 En quoi la loi du 19 mai 1998 relative à la responsabilité des produits défectueux assure-t-elle une protection du consommateur ?

### 1. REMARQUES GENERALES

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances.

Les candidats n'ont pas à se justifier quant au domaine économique ou juridique choisi pour les questions.

Les réponses sont parfois hors sujet et les questions traitées de manière incomplète.

L'analyse manque généralement de rigueur, les réponses ne sont pas toujours assez argumentées. Les concepts ne sont pas ou peu définis. Les apports théoriques sont faibles ou confus. La majorité des candidats ne maîtrise pas suffisamment les références théoriques attendues.

Les réponses ne sont pas suffisamment structurées et souvent trop concises.

La méthodologie n'est pas toujours respectée. Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation.

Le jury valorise par ailleurs les candidats qui proposent des connaissances actualisées.

#### - *Concernant les questions d'économie :*

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certains concepts de base : l'économie solidaire et sociale, le progrès social.
- Le vocabulaire économique est parfois mal maîtrisé. L'ESS a pu être assimilé à la redistribution ou à la RSE.
- Des notions ne sont presque jamais énoncées : externalités, passager clandestin, effet d'entraînement.
- La corrélation entre la croissance et le progrès social a été très peu explicitée voire identifiée.
- Certains candidats se sont appuyés sur les documents fournis pour la synthèse pour répondre aux questions économiques. Cela n'est pas impossible, mais l'approche liée au management est forcément différente et les candidats doivent en être conscients.

#### - *Concernant les questions de droit :*

- Le jury constate qu'il existe des copies d'un niveau « excellent ».
- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats mais apparaissent mieux maîtrisées qu'en économie.
- Les réponses restent néanmoins trop superficielles chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées, notamment la particularité du régime de responsabilité du fait des produits défectueux.
- La qualification juridique est trop souvent imprécise.
- Certaines notions attendues ne sont pas abordées tel que le pouvoir de direction, les libertés individuelles, la CNIL.

## **2. CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les candidats doivent être attentifs à la gestion du temps afin de pouvoir consacrer un temps suffisant au traitement des questions.

Les réponses aux questions doivent être structurées, argumentées et rédigées. Le jury attend une introduction avec une problématique et un développement exhaustif.

Les candidats doivent utiliser un vocabulaire économique et juridique approprié. Les concepts doivent être définis précisément.

La présentation doit être soignée. L'orthographe et la syntaxe doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui du master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés. Des auteurs doivent être cités quand cela est nécessaire.

### **1.5. Conclusion**

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais aussi des aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur des mécanismes décrits, ainsi que par la progressivité des concepts abordés. Ces développements doivent s'accompagner d'une grande maîtrise de la forme : orthographe et synthèse, mais aussi cohérence du plan. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement technologique afin de réussir cette épreuve.

## **2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »**

### **2.1. Éléments statistiques**

	N<5	5<=N<8	8=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15	TOTAL
Nombre de notes	126	258	142	66	28	0	620
Pourcentages	20,32%	41,61%	22,90%	10,65%	4,52%		
Note la plus basse	1						
Note la plus haute	13.5						
Nombre de copies corrigées	620						
<b>Moyenne</b>	<b>6,9</b>						

### **2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve**

#### **2.2.1. Définition de l'épreuve**

##### **Composition de sciences de gestion**

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

#### **2.2.2. Programme de l'épreuve**

##### **Sciences de gestion (extraits)**

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options....

##### **3. Option marketing**

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau M1.

### **2.3. Présentation du sujet**

L'étude de cas portait cette année sur la filiale française AxFlow SAS, du groupe AxFlow, qui a pour activité la distribution de pompes volumétriques sur le marché industriel. L'originalité du secteur d'activité a permis d'aborder les méthodologies du management, des systèmes d'information de gestion et du commerce extérieur.

Un premier dossier portait d'une part sur une analyse des axes de développement stratégique de l'entreprise et, d'autre part, sur l'analyse du risque à l'occasion du développement d'un courant d'affaires avec un prospect.

Le deuxième dossier se proposait d'analyser l'efficacité de la gestion de la relation clients.

Enfin, un troisième dossier avait pour objet de réfléchir aux conditions du développement à l'international d'AxFLOW SAS sur le marché marocain.

### ***Rappel des questions***

#### **DOSSIER 1 : Développement stratégique et risque**

L'étude de ce dossier nécessitait une maîtrise et une application des concepts de base du management dans sa dimension stratégique, ainsi que la capacité à analyser les données d'un bilan fonctionnel.

##### *1.1 Analysez les axes de développement stratégique chez AxFlow France depuis 2004.*

Cette question supposait d'identifier avec clarté les différents axes de développement stratégique opérés par les dirigeants dans le contexte du groupe et de les analyser.

##### *1.2 Au vu des éléments fournis par la direction, étudiez le risque du client Beauty Box et concluez sur la suite à donner.*

Il s'agissait dans un premier temps de s'appuyer sur l'analyse des données figurant dans le bilan fonctionnel du prospect Beauty Box pour analyser le risque financier. Dans un deuxième temps, il convenait de proposer une solution cohérente et argumentée de la suite à donner, au regard de la politique commerciale de l'entreprise.

#### **DOSSIER 2 : Gestion de la relation client**

Cette deuxième partie était davantage centrée sur la mercatique opérationnelle d'AxFLOW SAS au regard des actions menées dans le cadre de la gestion de la relation client. Elle a porté aussi sur les méthodologies liées à la gestion de projet.

##### *2.1 Etablissez un diagnostic de la relation client chez AxFlow. Concluez sur l'efficacité du système d'information commercial.*

Il s'agissait d'effectuer, dans un premier temps, une analyse diagnostique du processus de GRC, en prenant appui sur les différents moyens de communication et d'étude mis en œuvre par l'entreprise. Il convenait notamment d'étudier les résultats obtenus suite aux différentes actions menées, puis, dans un deuxième temps, d'apprécier l'efficacité du système d'information commercial de l'entreprise.

##### *2.2 La réussite de ce projet est liée à une bonne maîtrise de la gestion du temps. Déterminez dans quel délai le matériel sera opérationnel.*

*Sachant que la commande des consommables compatibles avec le type de machine commandée a été passée avec 5 semaines de retard, quelles seront les conséquences sur la durée du projet ?*

Cette question mobilisait la connaissance et l'utilisation des méthodologies liées à la planification d'une démarche de projet.

## **DOSSIER 3 : Développement à l'international**

### *3.1 Montrez l'attractivité du marché marocain au regard de l'activité d'AxFlow.*

Il convenait d'analyser l'attractivité du marché marocain en mettant en exergue les données générales et sectorielles caractérisant le marché visé.

### *3.2 Justifiez le choix d'une telle participation. Calculez le coût du stand et indiquez les autres dépenses qu'AxFlow devra prendre en compte*

Cette question conduisait à apprécier l'opportunité pour AxFlow de participer à un salon à l'étranger en général et au salon Pollutec de Casablanca en 2014 en particulier, puis de calculer le coût lié.

## **2.4. Commentaires du jury**

### **2.4.1. Sur le fond**

Pour le premier dossier : certains candidats lui ont consacré un temps important au risque parfois de ne pas traiter d'autres questions. Les axes de développement stratégique n'ont pas toujours été identifiés, par méconnaissance des concepts associés. Les candidats se limitent parfois à la présentation d'un simple historique ou d'une énumération purement descriptive. Cela engendre une absence de structuration et de réelle analyse : les candidats se contentent souvent de faire un inventaire des informations relevées dans les annexes.

Le jury observe d'importantes lacunes en analyse financière : les ratios sont rarement calculés et souvent mal interprétés. Le risque client est de ce fait traité de façon empirique.

Pour le second dossier : le diagnostic demandé ne s'appuie pas, dans la plupart des cas, sur une structuration logique. De plus, les candidats, pour beaucoup, recopient les informations présentes dans les annexes, sans analyse ou exploitation des données quantitatives. Les candidats ont souvent effectué des essais de planification, mais les outils de gestion de projet sont rarement maîtrisés. De ce fait, les résultats sont souvent approximatifs, voire erronés, et mal justifiés. En outre, le concept même de SIC est mal appréhendé par les candidats. Ils en ignorent les éléments constitutifs et les enjeux. De ce fait, l'intérêt du SIC a rarement été perçu et démontré.

Enfin, concernant le troisième dossier, il a été dans l'ensemble mieux traité que les deux précédents. Toutefois, le jury observe un manque de maîtrise des caractéristiques d'une facture pro forma. Ainsi, cette question a rarement été traitée dans son ensemble. Par ailleurs, le jury note aussi un manque de profondeur et de structuration dans l'analyse du marché, rendant celle-ci peu pertinente. De plus, l'analyse sectorielle du marché visé est fréquemment incomplète.

### **De façon générale, il est regrettable que :**

- les candidats se limitent à reprendre les éléments figurant dans les annexes sans en effectuer d'analyse ;
- les réponses données ne soient pas davantage structurées, justifiées et argumentées ;
- certaines parties aient été traitées partiellement, voire pas du tout ;
- beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les méthodes et les outils leur permettant d'effectuer les analyses nécessaires (analyse financière, gestion de projet, techniques du commerce international...).

Les copies observées montrent des carences dans la préparation du concours :

**En « marketing » :**

- La méthodologie d'analyse de marché est méconnue de candidats qui se présentent au CAPET spécialité « marketing ». Au-delà de cette seule méthodologie, il est observé un manque de connaissances des fondamentaux.

**En management des organisations et des systèmes d'information de gestion :**

- La maîtrise des axes de développement stratégique est indispensable pour pouvoir effectuer des analyses de qualité. En outre, la gestion de projet suppose la maîtrise des outils et des méthodes qui lui sont associés. Enfin, le système d'information commercial est un élément important du processus de prise de décision et de la mise en œuvre des actions opérationnelles menées par les organisations.

**En gestion :**

- La gestion commerciale induit la maîtrise des outils d'analyse financière et la capacité à effectuer des calculs commerciaux exacts et cohérents. Un travail de préparation est indispensable pour répondre à cette exigence, trop souvent négligée par les candidats.

## **2.4.2. Sur la forme**

La profession d'enseignant requiert un certain nombre d'aptitudes que le jury a tenu à valoriser :

- la clarté de la présentation de la copie ;
- la logique de la démonstration et des explications ;
- la maîtrise de la langue française, de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces qualités peuvent être observées dans certaines copies bien présentées ;

- les réponses sont rédigées et argumentées sous forme de tableaux afin de rendre la structure plus apparente ;
- les arguments destinés à répondre avec précision à la question posée sont organisés de façon rigoureuse.

Cependant, le jury déplore :

- l'absence de structuration, de clarté et de précision du propos et de maîtrise de la langue française ;
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible ;
- des questions traitées qui ne sont pas toujours dans l'ordre, ni numérotées ;
- une orthographe médiocre voire déplorable pour certaines copies.

## **2.5. Conseils aux candidats**

### **2.5.1 Conseils portant sur le fond**

**Le candidat doit être capable :**

- d'analyser et interpréter une situation organisationnelle dans son contexte ;
- de maîtriser les concepts, les outils et les démarches requis pour résoudre un problème de gestion en prenant en compte les contraintes internes et externes à l'organisation étudiée ;
- de justifier les choix méthodologiques, apprécier leur impact sur les résultats obtenus, démontrer une prise de recul quant à la mise en œuvre des démarches ;
- de mettre en perspective les problèmes traités et les résultats obtenus dans un cadre temporel, organisationnel et sociétal global.



### **Le candidat doit par ailleurs :**

- maîtriser et mobiliser tous les champs de connaissances théoriques des sciences de gestion, du management des organisations et des systèmes d'information de gestion ;
- prendre du recul et analyser les problématiques dans leur dimension professionnelle ;
- bien cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- identifier les différents niveaux d'analyse du cas ;
- exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires) ;
- présenter des réponses structurées et en lien avec la réalité professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- citer les auteurs à bon escient (les références ne sont pas toujours citées de manière opportune) ;
- adapter ses réponses au contexte du sujet ;
- éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

### **2.5.2 Conseils portant sur la forme**

Les candidats doivent s'efforcer de suivre les conseils suivants :

- l'introduction, les transitions et les conclusions ne sont pas exigées. Cependant, à condition de rester succinctes, elles peuvent servir la structuration du propos ;
- gérer son temps car les fins de copies sont bâclées ;
- soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numéroter les pages et les questions clairement) ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible ;
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en se relisant ;
- éviter les abréviations ;
- structurer les réponses et ce de manière apparente en mettant en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement, présentation sous forme de tableau) ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- faire des efforts de rédaction ;
- répondre de manière précise aux questions « justifier, argumenter » en formulant des arguments.

### **2.5.3. Conseils généraux**

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- analyser et s'appropriier le programme de Management des entreprises des BTS tertiaires et les référentiels des BTS du secteur commercial ;
- maîtriser les savoirs fondamentaux propres aux champs des sciences de gestion, du management des organisations et des systèmes d'information de gestion ;
- lire attentivement le contexte, les mises en situation et les annexes pour appréhender et s'imprégner de l'environnement stratégique et mercatique du sujet afin de mieux répondre au questionnement ;
- après une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à y consacrer ;
- apprendre à gérer son temps afin de traiter de façon efficace tous les travaux demandés.
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes nécessaires à une étude approfondie. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes.

- rechercher les mots-clés, les comprendre avant de répondre aux questions.
- adapter les apports théoriques au contexte de l'entreprise.
- approfondir, justifier, argumenter les réponses.
- contrôler la fiabilité et la vraisemblance des résultats.
- faire preuve de qualités rédactionnelles, de rigueur et soigner l'expression écrite, la syntaxe, la grammaire, pré requis nécessaires au métier d'enseignant.
- rendre une copie avec une écriture lisible.

## **2.6. Conclusion**

La réussite à cette épreuve nécessite des connaissances solides dans le domaine de l'économie, du droit, du management des organisations et du marketing. La dimension didactique et pédagogique doit être aussi présente à toutes les étapes de la démarche de résolution du problème proposé. Cette dimension didactique et pédagogique se traduit par la clarté des explications, la cohérence des argumentations, la progressivité des notions abordées. Une préparation sérieuse passe par l'appropriation des démarches spécifiques à l'enseignement technologique, dont l'étude de cas est une composante importante. Elle suppose des capacités de transposition des situations vécues ou observées en entreprise dans le domaine de la formation initiale ou continue. Un entraînement à la résolution des études de cas proposées à divers niveaux peut contribuer aussi à la réussite au concours.

### **3. Épreuve de mise en situation professionnelle**

#### **3.1 Rappels sur le déroulement de l'épreuve**

##### **3.1.1. Définition de l'épreuve**

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

##### **3.1.2. Commentaires**

En fonction du choix effectué par la candidate ou le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, la candidate ou le candidat peut consulter tous les documents dont elle ou il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elle ou il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

#### **3.2. Eléments statistiques**

##### **Statistiques globales**

**Nombre de candidats admissibles : 174**

**Nombre de candidats présents : 153**

Notes	N<5	5 ≤N< 8	8 ≤N< 10	10≤N<12	12≤N<15	N≥15
Nombre de candidats	14	30	19	27	31	32
%	9,15	19,61	12,41	17,65	20,26	20,92
Notes	N< 10			N≥10		
Nombre de candidats	63			90		
%	41,17 %			58,83 %		
Note la plus basse / 20				2		
Note la plus haute / 20				20		
Moyenne de l'épreuve / 20				10,71		

## Statistiques par matière : management des organisations, économie, droit

*Observation préliminaire : sur 152 candidats, en ne tenant pas compte du candidat ayant abandonné au cours de la préparation de son épreuve.*

Candidats interrogés en...	Management des organisations	Economie	Droit
Nombre	80	43	29
%	52,63	28,29	19,08

Matière	Moyenne	Note la plus		N<5		5 ≤ N < 8		8 ≤ N < 10		10 ≤ N < 12		12 ≤ N < 15		N ≥ 15	
		basse	haute	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Management	11,12	2	20	9	11,25	12	15,00	9	11,25	12	15,00	17	21,25	21	26,25
Economie	9,60	2	20	3	6,98	10	23,26	6	13,95	12	27,91	8	18,60	4	9,30
Droit	10,79	2	20	1	3,45	8	27,59	4	13,79	3	10,34	6	20,69	7	24,14
GLOBAL	10,63	2	20	13	8,55	30	19,74	19	12,50	27	17,76	31	20,39	32	21,05

### 3.3. Observations des membres du jury

Les membres du jury ont pu observer qu'en général les candidats s'étaient préparés à l'épreuve du concours avec sérieux.

#### 3.3.1. Préparation de l'épreuve par les candidats

Les candidats semblent avoir sérieusement préparé les sujets qui leur ont été proposés et ont fait un effort de structuration de leurs exposés. Ils avaient, pour la plupart d'entre eux, apporté les référentiels ou les programmes des différents niveaux de formation.

Certains candidats ont exploité leur temps en loge de manière efficiente en complétant des outils et des supports de communication de qualité qu'ils avaient au préalable élaborés afin de structurer leur démarche pédagogique. Certains cependant se perdent dans des fiches de préparation pré-formatées et donc pas toujours adaptées, rendant ainsi leurs propos confus parce que perdant en pertinence.

#### 3.3.2 Déroulement de l'épreuve

##### Sur la forme

##### L'exposé

La majorité des candidats respecte le temps imparti mais certains d'entre eux n'ont pas toujours la maîtrise de la gestion du temps : soit la durée de l'exposé est d'à peine 20 minutes, soit au contraire les membres du jury sont contraints d'interrompre le candidat.

La plupart des candidats a présenté un exposé oral convenablement structuré. Certains candidats toutefois ne présentent pas de façon suffisamment détaillée le déroulement de la séance choisie ou, par une mauvaise gestion du temps, ils la décrivent trop sommairement. D'autres ont insuffisamment clarifié les intentions pédagogiques de leur projet de séquence pédagogique.

Certains candidats ont une élocution beaucoup trop rapide et ont tendance à lire le texte de leur dossier, privant ainsi le jury d'une communication visuelle fondamentale. En outre, la communication

manque parfois de conviction, de dynamisme et même de pertinence, peut-être par insuffisance de préparation et/ou d'investissement.

L'ordinateur peut être utilisé pour présenter la séquence pédagogique s'il est mis au service de la communication. Son utilisation ne doit en aucun cas être systématisée, une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite, pouvant ainsi être aussi un très bon outil de communication.

La diffusion de tout ou partie d'un support vidéo est inutile et chronophage. Il est préférable que le candidat précise son contenu et l'intérêt de son exploitation dans la séquence pédagogique. En outre, certains candidats ne présentent pas de grilles d'analyse des supports vidéo.

### **L'entretien**

De nombreux entretiens sont très constructifs et d'un excellent niveau de réflexion pédagogique.

Au cours de cet entretien, une majorité de candidats a manifesté une réelle qualité d'écoute afin de pouvoir répondre aux questions de manière pertinente et constructive.

Certains candidats cependant ne parviennent pas et parfois n'essayent pas de convaincre le jury par le développement d'arguments réfléchis ou de simple bon sens. D'autres candidats ne font pas preuve de discernement et restent sur leurs positions initiales en ne se remettant pas en question ; une certaine ouverture d'esprit aurait pourtant permis que soit améliorée leur séquence pédagogique.

Quelques candidats ont des difficultés à gérer leur stress, ce qui peut affecter la qualité de la communication.

### **Sur le fond**

- Le jury a noté une certaine cohérence entre la proposition de séquence pédagogique et le sujet proposé.
- Si les savoirs sont pour certains candidats convenablement maîtrisés, il est à regretter que pour d'autres les connaissances théoriques de base soient insuffisantes ou que les notions fondamentales ne soient pas vraiment maîtrisées.
- La durée prévue de la séquence pédagogique est souvent irréaliste par un cadrage imprécis et peu rigoureux de toutes les étapes de la séquence ; le temps accordé à chacune des étapes de la séquence est même parfois ignoré.
- Certains candidats ne tiennent pas compte de l'ensemble des informations et de l'ensemble des contraintes du contexte.
- Les prestations qui ne sont pas satisfaisantes se limitent à une présentation de séquence sans que soient explicités et justifiés les méthodes, les intentions et les choix pédagogiques. Les ressources présentées sont parfois insuffisamment exploitées. Les transversalités avec les autres matières sont parfois trop sommairement évoquées, voire carrément omises.
- Les propositions d'évaluation manquent d'approfondissement et de réalisme.
- Globalement, le jury apprécie les exposés clairement structurés et argumentés. Ces exposés doivent répondre à l'ensemble des attentes de l'épreuve : définition des objectifs pédagogiques, place de la séquence dans la progression pédagogique, déroulement envisagé de la séquence, supports et outils utilisés (notamment numériques), propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative), transversalités possibles avec les autres enseignements...

### **3.4. Recommandations aux candidats**

- Les candidats doivent bien connaître les référentiels et les programmes, ainsi que les savoirs et

les compétences associés. Ils doivent aussi connaître les épreuves de certification.

- Une maîtrise de la langue française est attendue : il est fondamental de soigner la syntaxe et d'éviter les expressions familières.
- Les candidats doivent rester concentrés sur l'objectif de présentation de leur séquence et éviter de perdre trop de temps à présenter leur parcours professionnel.
- L'observation de classes de différents niveaux et les échanges avec les membres des équipes pédagogiques, permettent de mieux appréhender la diversité des choix pédagogiques et les différentes modalités d'organisation du travail de la classe.
- Les candidats doivent se tenir informés de l'actualité dans les trois domaines : management des organisations, économie et droit.
- Il est recommandé de présenter avec chaque support proposé, un mode d'exploitation qui soit réaliste et d'avoir une base documentaire actualisée.
- Les candidats ayant une expérience professionnelle peuvent la mettre à profit dans l'exploitation de leur séquence si cela est pertinent et judicieux. Lorsque les candidats ont une expérience d'enseignement qui ne correspond pas à la situation professionnelle dans laquelle les place le sujet, ils doivent impérativement la transposer.
- Certains candidats font le choix d'un manuel pédagogique comme support de leur leçon, ce choix pouvant être judicieux. Le candidat doit cependant montrer qu'il s'est approprié cette approche pédagogique en sachant la justifier. Il doit aussi avoir à l'esprit que le manuel ne dispense pas de la lecture du programme ou du référentiel correspondant :
- Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes. La prise en compte de tous les éléments est indispensable afin de justifier de choix pédagogiques appropriés.
- Les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique. Les candidats doivent proposer des exemples de mises en situation transversales et être capables de les expliciter.
- Une séquence doit être présentée dans sa réflexion pédagogique globale, ce qui sous-entend l'intégration d'évaluations sous diverses modalités possibles ainsi que la définition de leurs enjeux en rapport avec les examens préparés. Les candidats doivent pouvoir produire une séquence en ayant réfléchi à la pertinence des supports, en proposant une mise en situation réelle et en ne se contentant pas d'émettre des hypothèses.
- Les candidats doivent bien avoir à l'esprit que la deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien. Ils doivent donc se préparer à une réflexion commune avec le jury sur leurs choix et sur leur démarche pédagogiques qui peuvent parfois exiger une analyse critique. Ainsi doivent-ils veiller à la qualité de leur écoute, à la pertinence de leurs arguments, à leur aptitude à convaincre. Ils doivent prendre le temps de la réflexion et structurer leurs réponses. Au cours de l'épreuve, il est important qu'ils s'adressent à l'ensemble des membres du jury.
- Les candidats doivent faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires du métier d'enseignant.
- Il est vivement conseillé au candidat de suivre une préparation sérieuse et de se soumettre à des entraînements.
- Enfin, le jury recommande fortement aux candidats de consulter les rapports des sessions précédentes bien que les modalités de l'épreuve soient nouvelles.

## **4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier**

### **4.1. Définition de l'épreuve**

Durée de l'épreuve :

- Durée de préparation : deux heures ;
- Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ;
- Coefficient : 2.

Modalités de l'épreuve :

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

### **4.2. Éléments statistiques**

Sur 152 candidats présents la moyenne générale est de 10,90 / 20

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=16
Nbre de notes	14	26	22	22	33	35
Pourcentage	9,2	17,1	14,5	14,5	21,7	23
N>=10	84	Plus faible note		3/20		
Moyenne générale	10.90	Meilleure note		20 / 20		

### **4.3. Observations des membres du jury**

#### **4.3.1. Sur l'élaboration du dossier**

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'environ 10 pages (hors annexes), conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve. Il faut enfin préciser que le dossier ne doit en aucun cas présenter une séquence pédagogique, objet de l'autre épreuve d'admission.

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages hors annexes, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte mercatique et commercial pertinent.

Néanmoins, quelques dossiers rendent difficiles une transposition didactique pour divers motifs : dossiers pauvres en contenu, dossiers portant sur un contexte difficilement accessible aux élèves, dossiers portant sur une thématique trop spécifique limitant la diversité du champ des transpositions

didactiques, dossiers présentant déjà une exploitation pédagogique en classe, dossiers issus de ressources existantes sur des sites pédagogiques.

Le bon dossier est donc un dossier qui présente des documents issus de situations d'entreprise réelles, vécues ou observées par le candidat, et qui peuvent donner lieu à une transposition didactique dans une situation d'enseignement. L'adaptation des documents dépendra du contexte d'enseignement qui sera proposée par le jury lors de l'épreuve d'admissibilité. Elle n'est donc pas demandée au niveau du dossier. Enfin l'originalité des documents par rapport à des ressources pédagogiques déjà existantes, en particulier sur des sites pédagogiques, est un élément perçu favorablement par les commissions d'interrogation.

#### **4.3.2. Sur le déroulement de l'épreuve**

##### **Sur la forme**

La plupart des candidats n'exploitent pas le temps de 30 minutes qui leur est proposé, la moyenne des exposés étant de 20 minutes.

Dans l'ensemble, les exposés sont convenablement structurés et la communication orale globalement maîtrisée. Les membres du jury attirent cependant l'attention sur le fait que quelques candidats ont une attitude inappropriée pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu ou une tenue inadaptée).

##### **Sur le fond**

Les objectifs de l'épreuve sont encore trop souvent mal compris par un nombre significatif de candidats :

- de nombreux candidats ne produisent pas de ressources pédagogiques ou supports d'évaluation alors que cela leur est explicitement demandé dans le sujet qui leur est remis. Les candidats se contentent donc de déclarations générales et imprécises ;
- d'autres candidats proposent bien des ressources (textes, graphiques...), mais sans en présenter leur exploitation pédagogique. Ou bien ils présentent des ressources brutes extraites de leur dossier sans faire les adaptations nécessaires à leur exploitation pédagogique ;
- le questionnement proposé à partir de ces documents est inadapté aux objectifs visés ;
- le lien entre les ressources présentées et les points du référentiel à traiter proposés dans le sujet n'est pas fait ;
- des candidats présentent une séquence pédagogique, ce qui ne correspond pas aux attentes de l'épreuve ;
- enfin les candidats restent trop souvent prisonniers de la problématique de leur dossier et ont des difficultés à sélectionner les informations pertinentes pour répondre au sujet proposé.

Pour conclure, et d'une façon générale, le jury constate trop souvent une méconnaissance des référentiels et des lacunes importantes sur des connaissances de base, ce qui nuit ainsi à la pertinence de la didactisation de la situation professionnelle. Les candidats montrent par ailleurs une connaissance inégale des institutions et du système éducatif, même s'ils ont réfléchi pour la plupart aux valeurs de la République.



## **4.4. Les conseils du jury**

### **4.4.1. Sur l'élaboration du dossier**

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit pendant sa préparation choisir dans son dossier le ou les éléments qu'il souhaite exploiter, justifier ses choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

Il est donc souhaitable que le dossier mette en valeur une ou des problématiques claires de l'organisation observée, avec une sélection de documents qui permet de traiter cette problématique. De même il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive d'un thème donné. En revanche il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séquence pédagogique à travers son dossier.

Le dossier servant de support à l'épreuve doit permettre la création, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le candidat doit prévoir des parties ou annexes exploitables dans le cadre d'une situation pédagogique.

### **4.4.2. Pendant la présentation**

Le jury formule à l'attention du candidat les conseils suivants :

- se présenter très rapidement (2 minutes environ) ;
- structurer l'exposé et annoncer en introduction le plan ;
- exploiter au mieux le temps imparti à l'exposé, notamment en utilisant totalement les trente minutes prévues pour cette partie de l'épreuve ;
- adopter une communication dynamique ;
- faire le lien entre la situation de l'entreprise et les concepts à aborder en fonction du sujet ;
- consacrer la majeure partie de cet exposé à la transposition didactique qu'il propose ;
- être particulièrement attentif à l'extrait du référentiel fourni pour didactiser sa situation.

### **4.4.3. Pendant l'entretien**

Les membres du jury conseillent aux candidats de pratiquer une écoute active et d'être particulier vigilants aux questions posées, qui peuvent les conduire à nuancer certaines affirmations ou reconsidérer certains choix didactiques.

Par ailleurs les candidats doivent bien connaître les programmes de STMG ainsi que les trois référentiels sur lesquels porte le programme du concours. Au-delà des notions fondamentales de l'option choisie, le candidat devra être aussi capable d'ouverture par rapport à d'autres notions, en particulier dans le domaine du management des organisations, du droit et de l'économie.

Enfin les candidats doivent faire preuve d'une connaissance certaine de l'institution scolaire, du fonctionnement d'un établissement et du rôle de ses différents acteurs. De même ils doivent être conscients de l'importance du respect des principes fondamentaux de la République au sein de l'école.

## **ANNEXES**

## **Annexe 1 : définition des épreuves**

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

### **A. — Épreuves d'admissibilité**

#### **1° Composition de sciences de gestion.**

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

#### **2° Epreuve de synthèse.**

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et à leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

### **B. — Epreuves d'admission**

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

#### **1° Epreuve de mise en situation professionnelle.**

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

#### **2° Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.**

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

## **Annexe 2 : Programme du concours**

**Session 2014**

### **Options :**

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Informatique et systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

### **Concours externe**

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

#### **1. Droit**

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

#### **2. Économie générale**

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

#### **3. Management des organisations**

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

## 4. Sciences de gestion

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « ressources humaines et communication », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau M1.

2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau M1.

3. Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau M1.

4. Option informatique systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « systèmes d'information de gestion », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau M1.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information.

5 Option gestion des activités touristiques

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau M1.

### **Annexe 3 : Note aux candidats admissibles**

Note aux candidats admissibles

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

#### **1. Épreuve de mise en situation professionnelle**

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique demandée, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

#### **2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier**

Le dossier du candidat est une création personnelle réalisée à partir de situations organisationnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a observées ou vécues au sein d'une organisation (administration, collectivité, association ou entreprise). Il comporte des descriptions et des analyses de ces situations ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte. Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, la seule ressource autorisée pour le candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

## Annexe 4 : Exemples de sujets de mise en situation professionnelle proposés à la session 2014

### CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures –

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

*L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.*

#### Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

**Économie**

en classe de :

**BTS MUC – 1<sup>ère</sup> année**

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée urbain du centre ville. Outre l'enseignement de Développement de l'Unité Commerciale (DUC), en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de BTS MUC, vous assurez les cours d'économie/droit dans ces mêmes classes. La classe de 1<sup>ère</sup> année est composée à égalité d'étudiants issus de Baccalauréats Professionnels et d'étudiants issus du baccalauréat STMG. Les étudiants apprécient beaucoup le travail en équipe notamment lors des ateliers de communication que vous avez mis en place pour travailler sur les techniques de recherche de stage. C'est une classe cependant peu studieuse avec un fort absentéisme.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question d'économie suivante :

**La croissance économique est elle compatible avec le développement durable ?**

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles.



# CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures –

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

### Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

### Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

**Management des entreprises**

en classe de :

**Section de Technicien Supérieur Négociation et Relation Client – Première année**

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée technique parisien. Ce lycée propose toutes les spécialités du baccalauréat STMG et trois Sections de Techniciens Supérieurs tertiaires : Négociation et Relation Client, Assistant de Gestion PME/PMI et Comptabilité et Gestion des Organisations. Vous assurez le cours de management des entreprises ainsi que le cours de management de l'équipe commerciale en STS Négociation et Relation Client première et seconde année. Le reste de votre service est réalisé en terminale STMG spécialité mercatique (management des organisations).

Votre cours de management des entreprises en STS NRC est positionné le lundi matin entre 8 heures et 10 heures. L'effectif de votre classe de STS NRC 1<sup>ère</sup> année est de 30 étudiants issus de baccalauréats STMG (60 %), Professionnels (30 %) et Généraux (10 %). 4 des 30 étudiants ont intégré la STS après un échec à l'université. 3 des étudiants issus de baccalauréats STMG étaient déjà dans votre lycée. Les autres ne se connaissent pas, ils viennent de différents lycées situés sur Paris et la région parisienne.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans le thème suivant :

**Processus décisionnel et style de direction**

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles.

# CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

**Mise en situation professionnelle**

**Coefficient 2**

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

### Rappel de la définition de l'épreuve :

*L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.*

### Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

**Droit**

en classe de :

**Terminale STMG spécialité mercatique**

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée général et technologique situé dans le centre ville d'une grande agglomération où le taux de réussite au baccalauréat avoisine chaque année les 95%. Récemment, un conseil de discipline vient de se dérouler dans votre établissement suite à de nombreux tags retrouvés sur les murs de l'enceinte du lycée. Vous assurez le cours d'économie et de droit en terminale STMG dans une classe de 28 élèves. Vous disposez d'une salle équipée de 20 ordinateurs et d'un vidéoprojecteur.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de droit suivante :

**Quelles sont les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité civile ?**

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles.

## Annexe 5 : exemples de sujets pour l'épreuve d'entretien sur dossier de la session 2014

### CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2014

### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Présentation 30 minutes maximum ; entretien 30 minutes

**NOM du candidat : Xxxx**

**Numéro de jury : Yyyy**

**Date :**

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : Terminale STMG – Spécialité Mercatique

Contexte : classe entière de 30 élèves

Enseignement : Mercatique

Thème : Conditionnement, stylique et marque

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

**Extrait du programme ou du référentiel :**

**Thème 2 : Mercatique et Marchés**

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<b>L'ENTREPRISE VEND-ELLE UN PRODUIT OU UNE IMAGE ?</b>	Composantes de l'offre, conditionnement, stylique, marque, qualité, image	<b>Pour créer son offre, l'entreprise s'appuie sur un ensemble de caractéristiques qu'elle doit définir et doser en cohérence avec sa position concurrentielle et celle souhaitée pour son offre. La marque est l'une des principales caractéristiques qui contribue à la création de valeur tant pour le consommateur que pour l'entreprise. Grâce à l'étude de situations concrètes, l'élève doit être capable :</b>  D'identifier les caractéristiques d'une offre bien/service D'analyser l'importance de la marque  D'en déduire les éléments qui concourent à la création de la valeur perçue.

**CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION**

Option « marketing »

Session 2014

**ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

**Épreuve sur dossier**

**Coefficient 2**

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Présentation 30 minutes maximum ; entretien 30 minutes

**NOM du candidat : Yyyy**

**Numéro de jury : Zzzz**

**Date :**

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation).

Dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS MUC Première année

Contexte : classe entière de 30 étudiants dont 10 issus de la filière professionnelle et un redoublant.

Enseignement : Développement de l'unité commerciale

Thème : L'environnement du marché

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une

**Extrait du programme ou du référentiel :**

<b>S 412- Le marché des produits et services</b>		
L'environnement	Préciser les composantes de l'environnement. Montrer l'impact de l'environnement en termes de contraintes et d'opportunités	
<b>SAVOIR-FAIRE :</b> « Etre capable de .... »	<b>CONDITIONS DE RÉALISATION :</b> « On donne.... »	<b>CRITERES d'ÉVALUATION :</b> « On exige..... »
<b>C 62- Réaliser et exploiter des études commerciales</b> C 622 Analyser les informations commerciales issues d'études et exploiter les résultats	Avec : - des informations quantitatives et qualitatives (études ad hoc, panels) - un problème commercial - les contraintes de l'unité commerciale	- Les résultats mis en valeur correspondent au problème posé - Les recommandations sont cohérentes avec les résultats - Elles respectent les contraintes

**Annexe 6 : membres du jury**

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ACADÉMIE</b>
<b>VINARD</b>	Pierre	PRÉSIDENT	PARIS
<b>JULLIEN</b>	Christine	VICE-PRÉSIDENTE	PARIS
<b>LAGEDAMON</b>	David	VICE-PRÉSIDENT	NANTES
<b>ADAM</b>	Karine	Interrogatrice	RENNES
<b>ALBALADEJO</b>	Pascale	Interrogatrice	AIX MARSEILLE
<b>ALEXIS</b>	Catherine	Interrogatrice	GRENOBLE
<b>BALIKDJIAN</b>	Annie	Interrogatrice	CLERMONT FER- RAND
<b>BARCELO</b>	Isabelle	Interrogatrice	PARIS
<b>BARRIER</b>	Maïté	Interrogatrice	ROUEN
<b>BATHELOT</b>	Bertrand	Interrogateur	AMIENS
<b>BERNE</b>	Pascale	Interrogateur	DIJON
<b>BORE</b>	Vanessa	Interrogatrice	CRETEIL
<b>BORIES</b>	Muriel	Interrogatrice	POITIERS
<b>BOUGAREL</b>	Fabrice	Interrogateur	MONTPELLIER
<b>BOUTEZ</b>	Marc	Interrogateur	LILLE
<b>BRICARD</b>	Marc	Interrogateur	LYON
<b>CARPENTER</b>	Hélène	Interrogatrice	PARIS
<b>CHIMISANAS</b>	Marie-Hélène	Interrogatrice	TOULOUSE
<b>CLEMENCEAU</b>	Denis	Interrogateur	ROUEN
<b>COÏC</b>	Bernard	Interrogateur	NANTES
<b>DE CHAVIGNY</b>	Nadia	Interrogatrice	PARIS
<b>DE GOEDE</b>	Eric	Interrogateur	AMIENS

<b>DELAPORTE</b>	Corinne	Interrogatrice	VERSAILLES
<b>DERESSE</b>	Julien	Interrogateur	DIJON
<b>DEROCLES</b>	Stéphane	Interrogateur	VERSAILLES
<b>ELHARRAR</b>	Edith	Interrogatrice	ORLEANS TOURS
<b>ESNEU</b>	Olivier	Interrogateur	AMIENS
<b>ESTRAT</b>	Pascal	Interrogateur	PARIS
<b>FERAGU</b>	Malika	Interrogatrice	AIX MARSEILLE
<b>FERMAS</b>	Isabelle	Interrogatrice	PARIS
<b>FORAY</b>	Bruno	Interrogateur	GRENOBLE
<b>GOLFIER</b>	Christophe	Interrogateur	PARIS
<b>GRAZIANI</b>	Michelle	Interrogatrice	VERSAILLES
<b>HUTIN</b>	Cécile	Interrogatrice	GRENOBLE
<b>JACQUET</b>	Stéphane	Interrogateur	VERSAILLES
<b>JEANNE</b>	Morgan	Interrogateur	AMIENS
<b>KERADEC</b>	Pascale	Interrogatrice	ROUEN
<b>LAIGLE</b>	PATRICIA	Interrogatrice	NANTES
<b>LAMMARE</b>	Antoine	Interrogateur	ORLEANS TOURS
<b>LAUER</b>	Carine	Interrogatrice	VERSAILLES
<b>LE GRAND</b>	Nadia	Interrogatrice	NANTES
<b>LEMETAYER</b>	Laurent	Interrogateur	ORLEANS TOURS
<b>MAGDELENAT</b>	Philippe	Interrogateur	DIJON
<b>MEUNIER</b>	Hélène	Interrogatrice	CRETEIL
<b>MEYNARD</b>	Jean Louis	Interrogateur	MONTPELLIER

<b>MONTIBERT</b>	Annick	Interrogatrice	PARIS
<b>NACIRI</b>	Nouzha	Interrogatrice	PARIS
<b>PERIER</b>	Laurence	Interrogatrice	PARIS
<b>POMMERY</b>	Philippe	Interrogateur	CLERMONT FER- RAND
<b>PORTES</b>	Catherine	Interrogatrice	AMIENS
<b>QUISPE</b>	Anne	Interrogatrice	PARIS
<b>REBUFFAT</b>	Cécile	Interrogatrice	GRENOBLE
<b>RENARD</b>	Valérie	Interrogatrice	REIMS
<b>RENAULT</b>	Anne Marie	Interrogatrice	PARIS
<b>REVIRE</b>	Thierry	Interrogateur	CRETEIL
<b>ROCHE PILLAY</b>	Nicole	Interrogatrice	BORDEAUX
<b>ROUSSEAU</b>	Martine	Interrogatrice	NICE
<b>SCHNEIDER</b>	Pierre	Interrogateur	VERSAILLES
<b>SCHNEIDER</b>	Xavier	Interrogateur	NANTES
<b>SCLEVE</b>	Nachoua	Interrogatrice	VERSAILLES
<b>TEISSEIRE</b>	Gaelle	Interrogatrice	PARIS
<b>THOMAS</b>	Claudie	Interrogatrice	NANTES
<b>TINE</b>	Jean-Claude	Interrogateur	TOULOUSE
<b>TURBE</b>	Dominique	Interrogatrice	NANTES
<b>UNGERER</b>	Sylvie	Interrogatrice	STRASBOURG
<b>VAYSSET</b>	Karine	Interrogatrice	PARIS
<b>ZIAR</b>	Mohamed	Interrogateur	POITIERS
<b>ZINCK</b>	Olivier	Interrogateur	STRASBOURG